

Partir étudier à l'étranger

- > Mobilité internationale et Erasmus, qu'est-ce que c'est ?
- > Comment faire un stage à l'étranger ?
- > Peut-on voyager pendant une césure ?
- > Quelles sont les aides financières ?

Pendant les études, il est possible de partir étudier à l'étranger pendant un ou deux semestres. Cette expérience permet de valider les semestres correspondant, de découvrir une nouvelle culture, d'être confronté à d'autres pédagogies...

Pour aller plus loin :

→ Financer ses études

Mobilité internationale et Erasmus, qu'est-ce que c'est ?

Selon la politique de chaque école, il est possible d'effectuer une mobilité d'un ou deux semestres à l'étranger notamment grâce au programme européen Erasmus + (en Europe) ou aux conventions signées avec des écoles et universités à travers le monde, ce qui te permet d'avoir un large choix de destinations, variable d'une école à l'autre. Selon les écoles, l'échange peut s'effectuer dès la 3^{ème} année. Pour réaliser une mobilité académique, il faut tout d'abord y postuler dans son école en remplissant un dossier d'échange lors de l'année précédant le départ ; attention, son contenu et les modalités de candidature varient selon les écoles.

Une fois la candidature retenue, il faut généralement envoyer un dossier à l'école partenaire afin d'y être accepté. Les écoles pourront demander un book, une lettre de motivation, une certification de langues, etc... Même si cela est rare, il peut arriver que l'école partenaire reçoive trop de candidatures et refuse alors certains postulants. Il faut se renseigner en amont auprès du service international de ton école et des étudiants plus âgés afin d'anticiper cet éventuel cas de figure.

Comment faire un stage à l'étranger ?

Tout stage peut être effectué à l'étranger. C'est l'occasion de découvrir la vie professionnelle d'un pays étranger ou encore de nouvelles pratiques.

Pour effectuer un stage à l'étranger, quelques démarches sont à réaliser, notamment trouver un organisme d'accueil, ainsi que de prendre tous les renseignements nécessaires au départ (transport, logement). Il est important de bien se renseigner sur les pratiques et les conditions d'accueil des stagiaires, souvent variantes d'un pays à l'autre.

Les modalités du stage à l'étranger peuvent prendre en compte la législation française comme celle du pays dans lequel le stage sera effectué, notamment pour ce qui concerne : les conditions d'entrée et

de séjour dans le pays, le régime de protection sociale, la gratification éventuelle, les droits et obligations spécifiques pour les stagiaires, etc... Comme lors d'un stage en France, une convention doit être passée au préalable entre l'école et l'organisme d'accueil. L'école peut proposer à l'organisme d'accueil situé à l'étranger l'application de la convention-type de stage française. L'organisme d'accueil étranger n'a aucune obligation, attention aux modalités !

Peut-on voyager pendant une césure ?

Une dernière possibilité pour partir à l'étranger, c'est la césure. Il s'agit d'une période d'un ou deux semestres pendant laquelle l'étudiant interrompt temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience professionnelle ou personnelle. Elle peut être effectuée à n'importe quel moment du cursus et prend des formes multiples, pas obligatoirement en lien avec la formation initiale. Cela peut notamment être : une formation dans un nouveau domaine, une expérience professionnelle, un engagement de service civique, un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur...

Pour effectuer une césure, il faut se renseigner auprès de son établissement afin de connaître les modalités de demande de césure.

Les études d'architecture demandent une très grande ouverture d'esprit ainsi qu'une grande culture, il s'agit d'une véritable expérience de prendre le temps de voyager et de s'épanouir à l'étranger.

Quelles sont les aides financières ?

Des aides financières cumulables pour les mobilités à l'étranger sont proposées par différentes institutions locales, régionales ou nationales (voir le service des relations internationales de l'école). Nous conseillons de prendre connaissance de ces aides suffisamment tôt afin de ne pas être surpris par les dates de dépôt de dossiers, car c'est à l'étudiant de rassembler tous les documents nécessaires !

→ Financer ses études

L'aide financière de l'école

Certaines écoles peuvent attribuer, au cas par cas, des aides financières.

Les bourses de mobilité Erasmus +

Elles peuvent être demandées par l'ensemble des étudiants décidant de partir dans un pays de l'Union européenne. Son montant dépend du prix de la vie du pays d'accueil. Ces bourses s'ajoutent à la bourse sur critères sociaux.

Les bourses régionales et départementales

Certains départements ou régions proposent des bourses pour les départs à l'étranger.

Les aides du Ministère de la Culture

Elles peuvent être demandées pour une mobilité ou un stage d'étude à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange ou à destination de pays participants (hors pays considérés dangereux ou à risques - voir la Liste Noire du Quai d'Orsay). Malheureusement, on ne peut les obtenir qu'une seule fois pendant toute la scolarité. Sa durée est de 6 mois maximum.

Les autres aides spécifiques pour les étudiants en paysage

Les bourses de mobilité pour les stages du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt ne peuvent être obtenues qu'une seule fois. Le stage doit durer 6 semaines consécutives minimum et doit être effectué en dehors du territoire français (métropole et DOM-COM) dans la limite de 1000€ par étudiant.



Plus d'informations ici !

Dans la même collection :

- Candidater en école d'architecture
- Les études d'architecture
- Financer ses études
- S'engager dans son école
- Prendre soin de sa santé
- Se spécialiser en architecture
- Connaître le monde professionnel

Informations mises à jour en 2023

